

Rubrique 1. Identification

Identificateur SGH du produit : DELO-DUOPOX® AD840 Component B

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées
Utilisation de la substance/du mélange: Adhésif. Catégories de traitement [PROC] : PROC01: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes. PROC02: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée. PROC03: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes. PROC04: Production chimique où il y a possibilité d'exposition. PROC05: Procédés de mélange par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contact en plusieurs étapes et/ou important). PROC09: Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). PROC10: Roller application or brushing of adhesive and other coating. Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] : ERC02: Formulation dans un mélange. ERC05: Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article. Catégories de produits [PC] : PC01: Adhésifs, produits d'étanchéité. Secteur d'utilisation [SU] : SU03: Utilisations industrielles. SU10: Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages). SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques. SU17: Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport. SU22: Utilisations professionnelles. *: Mélange.

Manufacturier : DELO Industrie Klebstoffe GmbH & Co. KGaA
DELO-Allee 1
86949 Windach
Allemagne

Contact pour information : DELO Industrial Adhesives L.L.C.
144 North Road, Suite 2650
Sudbury, MA 01776
USA
+1 978 254 5275

Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS : sds@DELO.de

En cas d'urgence : Organisme consultatif/centre antipoison national
+1 800 222 1222
En cas d'urgence [Transport]:
États-Unis : GlobalChem24: +1 866 928 0789
Canada : GlobalChem24: +1 800 579 7421
Mexique : GlobalChem24: +52 55 5004 8763
24-hour telephone and/or website

Rubrique 1. Identification

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA/HCS	: Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).
Classement de la substance ou du mélange	: CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1B SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2
Éléments d'étiquetage SGH	
Pictogrammes de danger	: 
Mention d'avertissement	: Danger
Mentions de danger	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (appareil digestif, système immunitaire, foie)
Conseils de prudence	
Prévention	: Porter des gants de protection: 1 à 4 heures (temps de protection): Recommandé: Viton® caoutchouc fluoré / Exposition de courte durée < 15 min Gants de nitrile. Porter des vêtements de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Le port de vêtements de travail contaminés ne doit pas être autorisé hors du lieu de travail.
Intervention	: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Stockage	: Garder sous clef.
Élimination	: Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
Dangers non classés ailleurs	: Des contaminants atmosphériques peuvent se former pendant l'utilisation du produit.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation	: Mélange
Ingrédients dangereux	:

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	25 - 75	CAS: 68082-29-1
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminométhylethyl)-ω-(2-aminométhylethoxy)-	2.5 - 10	CAS: 9046-10-0
phénol comportant des groupements styrène	2.5 - 10	CAS: 61788-44-1
N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine	< 2.5	CAS: 3069-29-2
Amines, C12-18-(even numbered) and C18-(unsaturated) alkyl	< 2.5	CAS: 2156592-58-2
2-méthylpentane-1,5-diamine	< 2.5	CAS: 15520-10-2
2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	< 1	CAS: 25513-64-8

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la

Section 4. Premiers soins

personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxyde/oxydes de métal

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque** : Ininflammable, mais peut brûler lors d'une exposition prolongée aux flammes ou à de hautes températures.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Section 7. Manutention et stockage

Mesures de protection	: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).
Conseils sur l'hygiène générale au travail	: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités	: Température de stockage: Respecter la fiche de données techniques/les instructions d'utilisation. Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	Aucun.
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminomethylethyl)-ω-(2-aminomethylethoxy)-	Aucun.
phénol comportant des groupements styrène	Aucun.
N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine	Aucun.
Amines, C12-18-(even numbered) and C18-(unsaturated) alkyl	Aucun.
2-méthylpentane-1,5-diamine	Aucun.
2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	Aucun.
methanol	[Contaminant atmosphérique - Traitement thermique] NIOSH REL (États-Unis, 10/2020) Absorbé par la peau. TWA 10 heures: 200 ppm. TWA 10 heures: 260 mg/m³. STEL 15 minutes: 250 ppm. STEL 15 minutes: 325 mg/m³. CAL OSHA PEL (États-Unis, 5/2018) Absorbé par la peau. STEL 15 minutes: 325 mg/m³. STEL 15 minutes: 250 ppm. C: 1000 ppm. TWA 8 heures: 260 mg/m³. TWA 8 heures: 200 ppm.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

OSHA PEL (États-Unis, 5/2018)

TWA 8 heures: 200 ppm.
TWA 8 heures: 260 mg/m³.

OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989)

Absorbé par la peau.
TWA 8 heures: 200 ppm.
TWA 8 heures: 260 mg/m³.
STEL 15 minutes: 250 ppm.
STEL 15 minutes: 325 mg/m³.

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2024) Absorbé par la peau.

TWA 8 heures: 200 ppm.
TWA 8 heures: 262 mg/m³.
STEL 15 minutes: 250 ppm.
STEL 15 minutes: 328 mg/m³.

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

Protection de la peau

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision. 1 à 4 heures (temps de protection): Recommandé: Viton® caoutchouc fluoré / Exposition de courte durée < 15 min Gants de nitrile

Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants. Recommandé: filtre contre les vapeurs organiques (type A)

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

- État physique** :  Liquide. [Masse visqueuse.]
- Couleur** : Noir.
- Odeur** : Amine.
- pH** : Non applicable.
- Point de fusion et point de congélation** : Techniquement impossible à mesurer
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition** : Non applicable. [Polymérisation.]
- Point d'éclair** : Vase clos: >90°C (>194°F)
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité** : Ininflammable, mais peut brûler lors d'une exposition prolongée aux flammes ou à de hautes températures.
- Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité** : Non disponible.
- Tension de vapeur** : Non applicable.
- Densité de vapeur relative** : Non disponible.
- Densité relative** : ~ 1.33
- Densité** :  1.33 g/cm³ [23°C (73.4°F)]
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non applicable. [Mélange.]
- Température de décomposition** : Non applicable.
- Viscosité** :  Dynamique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (température ambiante): 94000 mm²/s (94000 cSt)
Cinématique (40°C (104°F)): Non disponible.
Liquide thixotropique
refer to technical data sheet

Caractéristiques des particules

- Taille médiane des particules** : Non applicable. [Liquide.]
- Autres informations** : Liquide.

Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique

: Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter

: Aucune donnée spécifique.
- Matériaux incompatibles

: Aucune donnée spécifique.
- Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis (2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminométhylethyl)-ω-(2-aminométhylethoxy)- phénol comportant des groupements styrène Amines, C12-18-(even numbered) and C18-(unsaturated) alkyl 2-méthylpentane-1,5-diamine	DL50 Orale	Rat - Femelle	>2000 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat - Mâle, Femelle	>0.74 g/m³	8 heures
	DL50 Cutané	Lapin	2085.8 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	>5010 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2500 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Rat - Mâle, Femelle	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat - Mâle, Femelle	1300 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	2900 mg/m³	1 heures
	DL50 Orale	Rat	1690 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis (2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminométhylethyl)-ω-	Peau - Irritant	Mammifère - espèces non précisées	-	-	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	100 mg	-

Section 11. Données toxicologiques

(2-aminomethylethoxy)- phénol comportant des groupements styrène Amines, C12-18-(even numbered) and C18- (unsaturated) alkyl	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	0.1 MI	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	0.5 MI	-
	Yeux - Opacité de la cornée	Lapin	3.33	24 heures	72 heures
	Yeux - Œdème des conjonctives	Lapin	3.11	24 heures	72 heures
	Yeux - Lésion de l'iris	Lapin	1	24 heures	72 heures
	Yeux - Rougeur des conjonctives	Lapin	3	24 heures	72 heures
	Peau - Œdème	Lapin	1.7	3 minutes	72 heures
	Peau - Œdème	Lapin	1.33	60 minutes	72 heures
	Peau - Érythème/Escarre	Lapin	1.9	3 minutes	72 heures
	Peau - Érythème/Escarre	Lapin	1.77	60 minutes	72 heures
2-méthylpentane-1,5-diamine	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	0.1 MI	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	0.5 MI	-

Sensibilisation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis (2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	peau	Lapin	Sensibilisant

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Amines, C12-18-(even numbered) and C18-(unsaturated) alkyl 2-méthylpentane-1,5-diamine	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Amines, C12-18-(even numbered) and C18-(unsaturated) alkyl	Catégorie 2	-	appareil digestif, système immunitaire, foie

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
- Effets différés possibles** : Non disponible.

Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
- Effets différés possibles** : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

- Généralités** : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis(2-aminoéthyl) éthane-1,2-diamine Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminométhylethyl)-ω-(2-aminométhylethoxy)- Amines, C12-18-(even numbered) and C18-(unsaturated) alkyl	Aiguë CE50 7.7 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CE50 15 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CI50 135 mg/l Aiguë CL50 >100 mg/l Aiguë CE10 7 mg/l Eau douce	Algues Poisson Micro-organisme	72 heures 96 heures 3 heures
	Aiguë CE50 0.39 mg/l Eau douce	Algues - <i>Desmodesmus subspicatus</i>	72 heures
	Aiguë CE50 32 mg/l Eau douce Aiguë CL50 4.21 mg/l Eau douce Aiguë NOEC 0.125 mg/l Eau douce	Micro-organisme Poisson - <i>Danio rerio</i> Algues - <i>Desmodesmus subspicatus</i>	3 heures 96 heures 72 heures
	Aiguë NOEC 1.78 mg/l Eau douce	Poisson - <i>Danio rerio</i>	96 heures

Persistance et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminométhylethyl)-ω-(2-aminométhylethoxy)-	-	<60 % - Non facilement - 28 jours	-	-

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminométhylethyl)-ω-(2-aminométhylethoxy)-	-	-	Non facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminométhylethyl)-ω-(2-aminométhylethoxy)- Amines, C12-18-(even numbered) and C18-(unsaturated) alkyl 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	1.34	-	Faible
	4.33	-	Élevée
	-0.3	-	Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Section 12. Données écologiques

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le DOT	Classement mexicain	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN3259	UN3259	UN3259	UN3259
Désignation officielle de transport de l'ONU	Polyamines, solid, corrosive n.o.s. (Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminomethylethyl)-ω-(2-aminomethylethoxy)-, Amines, C12-18-(even numbered) and C18-(unsaturated) alkyl)	POLIAMINAS SÓLIDAS, CORROSIVAS, N.E.P. (Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminomethylethyl)-ω-(2-aminomethylethoxy)-, Amines, C12-18-(even numbered) and C18-(unsaturated) alkyl)	POLYAMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], alpha-(2-aminomethylethyl)-omega-(2-aminomethylethoxy)-, Amines, C12-18-(even numbered) and C18-(unsaturated) alkyl). Marine pollutant (Fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction products with tall-oil fatty acids and triethylenetetramine, Phenol, styrenated)	Polyamines, solid, corrosive, n.o.s. (Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], alpha-(2-aminomethylethyl)-omega-(2-aminomethylethoxy)-, Amines, C12-18-(even numbered) and C18-(unsaturated) alkyl)
Classe de danger relative au transport	8 	8 	8 	8 
Groupe d'emballage	II	II	II	II
Dangers environnementaux				

Section 14. Informations relatives au transport

	Non.	Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas requise.	Yes.	Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.
--	------	--	------	--

Autres informations

- Classification pour le DOT :

Quantité limitée

 Oui.

Instructions de conditionnement

 Exceptions: 154. Non vrac: 212. Vrac: 240.

Limitation de quantité

 Voie aérienne [aéronef de passagers]/ferroviaire: 15 kg. Avion cargo: 50 kg.

Dispositions particulières

 IB8, IP2, IP4, T3, TP33
- Classement mexicain :

Dispositions particulières

 274
- IMDG : The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.

Emergency schedules

 F-A, S-B

Special provisions

 274
- IATA :

The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.

Quantity limitation

 Passenger and Cargo Aircraft: 15 kg. Packaging instructions: 859. Cargo Aircraft Only: 50 kg. Packaging instructions: 863. Limited Quantities - Passenger Aircraft: 5 kg. Packaging instructions: Y844.

Special provisions

 A3, A803
- Protections spéciales pour l'utilisateur :

Transport dans les locaux de l'utilisateur

 : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.
- Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

- Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Référencé
- Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit
- Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit
- DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit
- DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit
- SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.
- SARA 304 RQ : Non applicable.
- SARA 311/312

Classification

 : CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1B
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2
HNOC - Contaminant atmosphérique

Section 15. Informations sur la réglementation

Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	Classification
Dimères d'acides gras en C18 insaturés, polymérisés avec des acides gras de tallöl et la N,N'-bis (2-aminoéthyl)éthane-1,2-diamine	25 - 75	IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminométhylethyl)-ω-(2-aminométhylethoxy)-phénol comportant des groupements styrène	2.5 - 10	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1B LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1
N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine	2.5 - 10	IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B
Amines, C12-18-(even numbered) and C18-(unsaturated) alkyl	< 2.5	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A
2-méthylpentane-1,5-diamine	< 2.5	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1B LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4
2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	< 1	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1A LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1A SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A

Réglementations d'État

Massachusetts

: Les composants suivants sont répertoriés: CALCIUM CARBONATE

New York

: Aucun des composants n'est répertorié.

New Jersey

: Les composants suivants sont répertoriés: CALCIUM CARBONATE; CARBON BLACK

Pennsylvanie

: Les composants suivants sont répertoriés: LIMESTONE

Californie prop. 65

ATTENTION: Ce produit peut vous exposer à Methanol, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Nom des ingrédients	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable
Alcool méthylique	-	Oui.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Section 15. Informations sur la réglementation

Non inscrit.

[Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants](#)

Non inscrit.

[Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause \(PIC\)](#)

Non inscrit.

[Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds](#)

Non inscrit.

[UE - Règlement \(CE\) no 1907/2006 \(REACH\)](#)

[Substances extrêmement préoccupantes](#)

Aucun des composants n'est répertorié.

[Liste d'inventaire](#)

États-Unis : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Autres informations

[Procédure utilisée pour préparer la classification](#)

Classification	Justification
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1B SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2	Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

[Historique](#)

Date d'impression : 2025-03-28.

**Date d'édition/Date de
révision** : 2025-03-28.

**Date de publication
précédente** : 2024-03-28.

Version : 1.14

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA = Association international du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies

Références : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

[Avis au lecteur](#)

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.